

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

Année scolaire 2021/2022

L'association Séga'liens gère l'accueil du Mercredi (Kid Club) en partenariat avec la commune de Valdériès, la CAF, la Préfecture et le Rectorat.

Horaires des accueils :

- **Matin** : de 7h30 à 9h30
- **Midi** : de 11h30 à 12h au Kid Club, de 12h à 12h15 à l'école
de 13h15 à 13h30 à l'école, de 13h45 à 14h30 au Kid Club
- **Soir** : de 16h30 à 18h30

Le Kid Club

Le Kid Club du Mercredi est porté par l'Association Séga'liens située à Valdériès.

C'est un accueil collectif de mineurs, déclaré auprès de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) et soumis à une réglementation spécifique, en lien avec la PMI. Ce service est cofinancé et mis en œuvre en partenariat avec la CAF, la MSA Midi Pyrénées Nord et la commune de Valdériès comme pilote du Plan Mercredi.

Cet accueil est un lieu de détente et de loisirs où sont privilégiées des activités de loisirs éducatifs : artistiques, créatives, ludiques, physiques et sportives.

Le projet pédagogique, élaboré par l'équipe d'animation et mis en cohérence avec le(les) projet(s) d'école, est à la disposition des parents sur simple demande.

Procédure d'accueil

L'Accueil de Loisirs du Mercredi accueille les enfants de l'école maternelle et primaire scolarisés sur le territoire à jour de leur adhésion annuelle à l'Association Séga'liens.

Une pré-inscription par mail conditionne l'accueil des enfants : kidclub@cs-segalatarnais.org.

Des **modalités d'annulation** sont mises en place et justifient de la facturation ou non aux familles en cas d'absence de l'enfant.

- Nous prévenir par mail ou par téléphone (répondeur accueil ou portable du Kid Club) jusqu'au dimanche précédent minuit = exonération de paiement
- Passé ce délai, l'inscription ne pourra être annulée, ni remboursée, sauf présentation d'un certificat médical.

Le matin, le midi et le soir, les parents peuvent amener et venir chercher leur enfant dans le respect des horaires d'accueil.

Procédure de paiements

L'Association Séga'liens applique une tarification votée en Conseil Communautaire (cf. en fin du règlement intérieur).

Celle-ci est progressive et modulée en fonction des ressources des familles.

Des facilités de paiement sont proposées : possibilité de paiement en plusieurs fois (chèques/espèces) et chèques vacances ANCV.

En cas de **difficultés de paiement** et d'arriérés, prendre rendez-vous avec les responsables de l'accueil afin de trouver une solution satisfaisante.

Les différents temps de la journée

Les activités sont adaptées au rythme de l'enfant et à ses besoins physiques et psychologiques. L'équipe d'animation est à l'écoute et disponible. Quel que soit l'âge de l'enfant, il doit pouvoir ou non adhérer à l'activité et développer sa capacité à choisir ainsi que son esprit critique.

- **Le matin** : un temps calme est privilégié afin de se préparer « en douceur » à la journée. Chaque enfant est à son rythme : prendre le temps de se réveiller, jouer, lire, discuter avec les copains...
- **Le soir** : l'enfant peut participer à des activités en extérieur ou en intérieur selon la météo et son envie, en temps libre ou de façon semi dirigée. Les animateurs sont à l'écoute des envies des enfants : jeux de société, jeux libres, jeux d'expression, jeux sportifs...

→ Ces deux temps d'accueil sont également un moment d'échanges privilégiés avec les familles.

- **Le temps du repas**, les animateurs s'attachent à ce que les enfants :
 - Mangent dans le respect de chacun, proprement et dans le calme,
 - Soient sensibilisés à l'équilibre alimentaire,
 - Apprennent l'autonomie (se servir pour les grands, à utiliser les couverts et à manger seul pour les plus jeunes),
 - Participent à la vie en collectivité (responsabilisation/débarrassage de la table).

L'équipe veille aussi à :

- Sensibiliser les enfants à la solidarité (tenir compte des autres dans le partage des plats...),
- Favoriser l'entraide entre petits et grands durant les repas.

Dans le cadre de cet accompagnement, une serviette de table est fournie aux plus jeunes.

- **Les temps d'animation** : l'enfant peut participer à des activités sportives de plein air, à des activités d'expression, manuelles et culturelles, à des activités spécifiques dans le cadre d'un projet d'animation ; mais aussi à un « temps libre » dans un lieu adapté avec mise à disposition de matériel pédagogique et dans le respect du rythme de l'enfant.

Le choix des activités se construit avec les enfants (temps dédiés où les enfants peuvent exprimer leurs envies) et autour de projets intégrant ou non des partenaires (école(s), médiathèque, associations sportives ou culturelles, communauté de commune, ...)

L'équipe d'animation

Elle est composée :

- D'une responsable diplômée BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et Sportive),
- D'animateurs-trices titulaires BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs) et/ou en cours de formation.

Matériel et locaux

Les enfants sont tenus de respecter et de ranger le matériel mis à leur disposition. Celui-ci est rangé par les enfants et l'équipe d'animation à la fin de chaque temps d'accueil.

Il est interdit d'amener des jeux de la maison et objets de valeur (tout objet perdu ou abîmé ne pourra être remplacé). La direction et l'équipe ne pourront être tenues responsables en cas de perte, de vol, de détérioration d'objets appartenant à l'enfant.

L'équipe se garde le droit de confisquer tout ce qui pourrait perturber la vie du groupe.

Seuls les parents pourront récupérer les objets confisqués auprès de l'équipe.

Il est conseillé de marquer les vêtements des enfants et de s'assurer qu'ils repartent avec leurs affaires.

Pour les plus jeunes, nous demandons aux familles de fournir le nécessaire de sieste (drap housse, oreiller, couverture, doudous, ...) ainsi que des changes.

Les locaux mis à disposition par la commune de Valdériès et utilisés durant les activités doivent être remis en l'état.

Santé, Hygiène et protocoles d'accueil

Les parents doivent signaler à l'équipe du Kid Club :

- Toute maladie contagieuse,
- D'éventuelles allergies,
- Un régime alimentaire spécifique
- Toute contre-indication à la pratique d'activités en collectivités.

L'équipe d'encadrement est autorisée à donner des traitements médicaux aux enfants avec une prescription médicale et une autorisation écrite des parents.

Dans le cas d'un accident léger nécessitant que l'enfant soit ausculté par un médecin, le responsable cherchera à joindre les parents ou, à défaut, une des personnes mentionnées dans le dossier d'inscription.

En cas d'accident plus grave, le responsable appellera en priorité les secours en leur remettant la fiche sanitaire de l'enfant et contactera ensuite les parents pour les informer de la situation.

L'équipe d'animation est à même de réaménager les conditions de l'accueil. Quand cela est nécessaire, elle est impliquée dans la mise en place des PAI (le traitement pourra être administré sur la base d'un protocole écrit). Le projet d'accueil se fera en concertation avec la famille et l'équipe d'animation. Il en est de même pour les enfants porteurs de handicaps et les enfants nécessitant un traitement médical particulier.

Responsabilité

En cas d'accident, le responsable de l'accueil établira toutes les déclarations nécessaires dans les meilleurs délais.

Eu égard aux règles strictes du secret professionnel et du devoir de réserve, l'équipe est tenue de ne pas divulguer l'identité d'un enfant allergique, porteur de handicap ou tout autre renseignement d'ordre médical à aucune autre personne que les professionnels avec lesquels elle partagera la prise en charge de cet enfant, dans la limite de ce qui est nécessaire.

Lien avec les familles

Les familles peuvent prendre contact avec la responsable du kid Club pour tout échange concernant leur enfant.

Lors des temps de vie en collectivité, les enfants doivent adopter des attitudes de respect et de reconnaissance envers leurs camarades et les adultes qui les accompagnent. L'équipe d'animation détermine des règles de vie basées sur le respect et la coopération. Les enfants sont tenus de les respecter. Tout manquement au règlement intérieur entraînera une convocation des parents et la mise en place de sanctions adaptées et concertées.

Tarifification Kid Club des Mercredis 2021/2022

			½ journée	Journée	Mini séjour / journée
CAF Régime général	> 1100	Tarif MAXI	6€	12€	40€
	901 à 1100	Tarif intermédiaire 1	5€	10€	34€
	701 à 900	Tarif intermédiaire 2	4.25€	9€	28.50€
	500 à 700	Tarif intermédiaire 3	3.50€	8€	24€
	< 499	Tarif réduit	2.80€	7€	15€
MSA			4€	8€	40€*
Repas inclus dans les tarifs			NON	OUI	OUI

Repas = 4€. Attention, les jours de sortie, cette somme est utilisée pour financer le transport ; le pique-nique est à fournir.

Quand s'inscrire ?

- Dossier complet à ramener à l'accueil de l'Association Séga'liens (horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 9h à 12h, le mercredi de 14h à 18h et le vendredi de 14h à 19h).
- Inscription aux séances par mail à : kidclubcs-segalatarnais.org

Si vous êtes en difficulté pour venir durant les temps proposés, prenez contact avec nous, nous trouverons un arrangement.

Pour tout renseignement, vous pouvez appeler l'Association Séga'liens : **05.63.56.55.88**

ou vous rendre sur notre site Internet : www.cs-segalatarnais.org

en cas de besoin : **06.80.76.16.59 (portable du Kid Club)**